



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 20 septembre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
44	56

Date de convocation

14 septembre 2023

Tourisme – Domaine du Lac de Champos - Règlement d'aides pour la formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique et convention d'engagement réciproque

**N° de la délibération
2023-527**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 20 septembre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle des fêtes à St-Félicien sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Jean-Louis BONNET, Sylvain BOSC, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Pierre MAISONNAT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques Pochon, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, M. Régis REYNAUD, MM. Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier AUBERT, M. Pascal BALAY, M. David BONNET (pouvoir à M. Jean-Louis BONNET), M. Alain SANDON (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Christèle DEFRANCE (Pouvoir à Mme Sandrine PEREIRA), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Agnès OREVE (représentée par son suppléant M. Sylvain BOSC), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Véronique BLAISE, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, M. Patrick FOURCHEGU, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Michèle VICTORY.

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant que l'EPSSA 26-07 (Enseignement des Premiers Secours et du Sauvetage Aquatique) est un organisme local de formation et de recyclage pour les BNSSA, brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique. Une quarantaine de candidats se sont inscrits aux examens du diplôme pour cette année 2023.

Considérant que le domaine de Lac de Champos a besoin d'embaucher des agents pour sécuriser la baignade de mai à septembre.

Considérant que le Domaine de Champos rencontre ces dernières années de plus en plus de difficulté dans le recrutement de ses agents de surveillance de baignade BNSSA, BPJEPS AAN. Ces difficultés se sont accrues depuis la crise sanitaire de 2020/2022.

L'expérience des dernières années pose la question et la nécessité de positionner le domaine de façon attractive vis-à-vis des candidats et de sécuriser leur recrutement pour pouvoir assurer l'exploitation "Vitale" du Domaine.

Considérant que le centre de formation EPSSA 26/07 relaye auprès de ces candidats nos offres d'emploi, mais que le Lac est "en concurrence" avec les autres sites de baignade et piscines. Aussi, la simple diffusion des offres ne semble pas suffisante pour être attractif vis-à-vis des candidats potentiels.

Il est ainsi proposé de participer au financement de la formation du BNSSA en contrepartie d'un engagement sur 1 ou 2 saison (s) dès 2023.

Sur le principe des conventions établies pour les BAFA, il est proposé une convention tripartite entre A/A, l'EPSSA et le BNSSA sur la base des principes suivants :

L'aide de ARCHE Agglo serait calculée selon le nombre de saison(s) ou mi- saison(s) (de 1 à 2 saisons ou mi-saison(s) consécutive(s)) que le titulaire du BNSSA effectuera au Domaine du Lac de Champos en tant que surveillant de baignade.

Sur la base du coût de la session de formation générale de l'EPSSA 26/07 fixé à **680.00 € TTC pour 2023, ARCHE Agglo pourrait apporter un financement direct pour :**

Montant formation BNSSA : 680.00€ TTC	Montants TTC remboursés
Après la 1ère saison complète	50% soit 340.00 €
Après la 2ème saison complète consécutive	50% soit 340.00 €
Reste à charge pour le titulaire du BNSSA	0% soit 0.00€

Montant formation BNSSA : 680.00€ TTC	Montants TTC remboursés
Après la 1ère mi- saison	25% soit 170.00 €
Après la 2ème mi- saison consécutive	25% soit 170.00 €
Reste à charge pour le titulaire du BNSSA	50% soit 340.00€

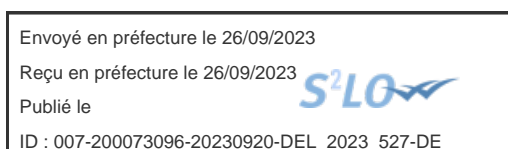
Une saison complète est considérée sur une base de 35 heures hebdomadaire de travail sur juillet **ET** août soit 303 heures du 1^{er} juillet au 31 août.

Une mi- saison est considérée sur une base de 35 heures de travail hebdomadaire sur juillet **OU** août soit 152 heures du 1^{er} juillet au 31 juillet **OU** du 1^{er} août au 31 août.

Considérant le projet de règlement d'aide BNSSA ;

Considérant le projet de convention d'engagement réciproque BNSSA avec les candidats ;

Considérant l'avis du bureau du 20 avril 2023 ;



Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le règlement d'aide au BNSSA 2023 :
- APPROUVE la convention d'engagement réciproque 2023 ;
- AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge du tourisme à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 20 septembre 2023.